



350 Albert Street, Suite 700  
Ottawa, Ontario K1A 0S6  
Canada

350, rue Albert, Bureau 700  
Ottawa, Ontario K1A 0S6  
Canada

## ADDENDA N° 2

Questions et réponses (Q&R) N° 2  
Amendement N° 1 à la DP  
Amendement N° 2 à la DP

DP n° : 106205.181

**AUTOMATISATION DE DOCUMENTS**

**Le 21 décembre 2023**

No.	Questions	Réponses
20	Amendement n° 1 à la DP: L'annexe A (Détails de la DP) Hypothèses/exclusions de la DP (p. 18), voir l'annexe 1 de l'addenda n° 2 ci-joint.	
21	Dans la section 1.1 de l'évaluation non tarifée, l'État demande aux soumissionnaires de démontrer leur " expérience dans l'application et la mise en œuvre de services technologiques d'intelligence artificielle (IA) [...] au sein du gouvernement du Canada (y compris les ministères, les organismes et les sociétés d'État) ". L'IA est relativement nouvelle pour le gouvernement du Canada et très peu de ministères, d'organismes et de sociétés d'État ont mis en œuvre des solutions, ce qui limitera la capacité des soumissionnaires à démontrer leur expérience pertinente dans ce domaine. Afin de permettre aux soumissionnaires qualifiés de démontrer une expérience similaire et pertinente dans l'application et la mise en œuvre de services technologiques d'intelligence artificielle (IA) au Canada, l'État modifiera-t-il cette exigence afin d'accepter les projets des ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux et municipaux canadiens ?	<p>La CCC modifie l'exigence afin d'inclure l'expérience des projets d'IA des ministères, agences et sociétés d'État des gouvernements provinciaux et municipaux canadiens. L'organisation pertinente utilisée comme référence doit compter au moins cent (100) employés à temps plein.</p> <p>Veuillez consulter l'annexe 2 de l'addenda n° 2 pour les modifications apportées à l'annexe B (critères d'évaluation) de la DP. Ajouté dans un document séparé.</p>

No.	Questions	Réponses
22	<p>Pour le critère technique obligatoire 2 [énuméré dans le tableau 1 de l'annexe B - Critères d'évaluation], la CCC pourrait-elle envisager de modifier l'exigence selon laquelle les ressources proposées doivent détenir une attestation de fiabilité valide au moment de l'attribution du contrat, si nous démontrons que la demande d'attestation a été envoyée à la DSIC au moment de la clôture de l'appel d'offres ? Étant donné le court délai de réponse à l'appel d'offres, certains des retards subis par la DSIC et le fait que cela coïncide avec les fêtes de fin d'année, il semble très difficile d'obtenir une autorisation au moment de la clôture de l'appel d'offres, ce qui empêche injustement certains soumissionnaires potentiels de présenter une offre et empêche potentiellement la CCC d'obtenir des propositions concurrentielles.</p>	<p>Compte tenu des changements apportés aux directives de sécurité par le PSPC (TPSGC) et du fait que nous dépendons de lui pour la délivrance des habilitations de sécurité, la CCC modifiera l'exigence relative à l'habilitation de sécurité. Les soumissionnaires auront jusqu'à la date d'attribution du contrat pour obtenir les habilitations de sécurité nécessaires. Cela permet à la CCC de s'aligner sur la procédure d'habilitation de sécurité de PSPC.</p> <p>Veillez consulter l'annexe 2 du présent addenda n° 2 pour la modification de l'annexe B (critères d'évaluation) de la DP. <b>Ajouté dans un document séparé.</b></p>

**FIN DE Q&R N° 2**

## **Annex 1 de l'addenda n° 2**

### **Amendement n° 1 à la DP**

1. L'annexe A (Détails de la DP) Hypothèses/exclusions de la DP (p. 17) est supprimée dans son intégralité et remplacée par le texte suivant :

#### Hypothèses/exclusions

La CCC a fait appel à des répondants potentiels par le biais d'une demande de renseignements publique : 106205.114 DI – Automatisation des documents pour le système Planification des ressources de l'entreprise (PRE) Unit4. ([DI – Automatisation des documents pour le système Planification des ressources de l'entreprise \(PRE\) Unit4](#)) Cette demande d'information a été lancée dans l'hypothèse où le répondant retenu fournirait des composants de bout en bout et des licences pour répondre à toutes les exigences de l'entreprise telles qu'elles sont définies.

Les réponses des répondants potentiels ont permis de clarifier les exclusions de composants ou de licences auxquelles les répondants s'attendaient. Les exclusions sont les hypothèses des répondants concernant les composants ou les licences déjà détenus par la CCC ou en sa possession. Cette section vise à mieux définir les hypothèses et les exclusions.

1. La CCC n'exploite pas actuellement, et n'a pas l'intention dans l'avenir immédiat d'exploiter ou de maintenir une quelconque forme de plateforme d'« informatique en nuage » du gouvernement du Canada.
2. Selon Unit4, le fournisseur développe et maintient actuellement ses interfaces de programmation d'applications (API) au format SOAP. Toute nouvelle API développée pour la version 7.x de Unit4 (CCC utilise la version 7.9) et Unit4 Cloud est réalisée en utilisant la norme REST API. Un projet est également en cours, mené par Unit4 pour tous ses clients, afin de faire migrer les anciennes API vers REST. Les soumissionnaires doivent prévoir de développer et de maintenir des intégrations entre leur solution et le PRE Unit4 de la CCC en utilisant le format SOAP.
3. La CCC utilise l'outil de rapports Power BI et, bien que la CCC conserve la licence de l'outil, certaines sorties de données, certains journaux, traitements d'erreurs ou rapports, que ce soit par le biais de tableaux de bord par défaut ou de rapports d'exécution, sont nécessaires. Si un rapport est nécessaire, pour une sortie de données particulière, on doit inclure les services professionnels qui créeront le rapport dans le format de l'outil de rapport de la CCC.
4. La CCC tient pour acquis que les exigences en matière de soutien et de maintenance basés sur le temps sont incluses dans toutes les réponses.
5. La CCC tient pour acquis que les services professionnels basés sur le temps, s'il y a lieu, pour des rapports supplémentaires ou l'ajout d'un nouveau document, sont inclus dans toutes les réponses.

**FIN DE ANNEX 1 DE L'ADDENDA**